

VILLE DE LANCY

du Conseil municipal - Séance du 29 septembre 2005

Le Conseil municipal

Vu la possibilité de réaménager les terrains de football, les vestiaires et la buvette du stade de Lancy-Florimont

Vu le vote de principe accepté par le Conseil municipal lors de sa séance du 28 avril 2005

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 30 août 2005

Vu le rapport de la Commission des finances et logement, séance du 12 septembre 2005

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 250'000.-- pour le réaménagement du périmètre des terrains de football du stade de Lancy-Florimont
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 343200.503257
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 343200.143311
- IV. D'amortir cette somme en 5 ans dès 2006 si cette étude n'est pas suivie de réalisation, ou en 20 ans dès 2006 si cette étude est suivie d'une réalisation par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 343200.331000

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Conseil municipal - Séance du 29 septembre 2005

Le Conseil municipal

Vu la poursuite de la réfection et de la mise en conformité de nos places de jeux publiques

Vu la décision de réaménager les installations de jeux ainsi que les surfaces de sécurité y relatives aux normes suisses et européennes en vigueur

Vu le rapport de la Commission de l'environnement, séance du 15 septembre 2005

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 250'000.-- pour le réaménagement (2ème étape) des places de jeux publiques suivantes :
 - Parc de la Mairie
 - Parc des Fraisiers
 - Parc Pesay

- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 500, compte 336999.500765

- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 140, compte 336999.140051

- IV. D'amortir cette somme en 10 ans à compter de 2006 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 339100.331000

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.